

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice.....	33
présents .....	28
présents par procuration .....	5
absent excusé .....	0

O B J E T

Subventions  
de fonctionnement  
aux associations pour 2019 –  
Versement par douzièmes.

Le 22 novembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 14 décembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brasset, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Freret à Mme Umnus, Mme Fayol Da Cunha à Mme Lardaud, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Morot-Sir à Mme Bérot.

SECRETAIRE : M. Le Roux.

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de faciliter la trésorerie des associations et organismes bénéficiant d'une subvention communale pendant l'année 2019, il apparaît nécessaire de verser par douzièmes les subventions dont le montant annuel est supérieur ou égal à 7 623 €.

Cette mesure concerne les organismes et associations suivantes :

Organismes	Montant de la subvention 2018
Tennis Club Soisy-Andilly-Margency	36 000,00
A.C.S.A.M. Athlétisme	13 500,00
Football Club	20 430,00
A.S.T.U.S.	12 500,00
Handball Club S.A.M.	12 700,00
Caisse des Ecoles publiques	14 500,00
Loisirs et Culture	93 724,00
Ecole de Musique (fonctionnement)	132 500,00
Ecole de Musique (ancienneté des professeurs)	59 790,00
Ecole de Musique (mise en réseau des écoles)	10 380,00
Ecole de Musique (chorale)	8 350,00
Le Club des Aînés de Soisy	13 500,00
A.D.P.J.	52 010,00
Centre Communal d'Action Sociale	136 000,00
Rugby Club V.M.S.	11 040,00
A S Enghien La Barre Cyclisme	11 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>638 424,00</b>

Les organismes et associations percevront dès le mois de janvier 2019 des acomptes d'un douzième de la subvention qui leur a été attribuée en 2018.

Dès que le Conseil Municipal se sera prononcé sur le montant des subventions aux associations pour 2019, les ajustements nécessaires seront effectués.

**PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état des subventions accordées aux associations pour 2018,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 6 décembre 2018,

SUR le rapport de Mme Umnus,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de verser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 des acomptes mensuels aux associations ou organismes ci-dessus mentionnés, calculés sur la base des subventions versées en 2018.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE



Direction Générale des Services  
/PG  
01 34 05 20 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181220-DEL2018122002A -DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2019

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Luc STREHAIANO, Maire de la ville de Soisy-sous-Montmorency, Vice-président délégué du Conseil départemental

Certifie qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération n° 2 intitulée "subventions de fonctionnement aux associations pour 2019 – versement par douzièmes", prise lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2018.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 décembre 2018 et non le 22 novembre 2018 comme indiqué sur cette délibération.

Ce certificat administratif sera transmis à la Préfecture et affiché avec la délibération concernée.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 8 janvier 2019



Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO